****

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

* Catégorie **Transformation** qui récompense une opération de transformation d’un actif immobilier en logements, réalisée en France, livrée et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.
* Catégorie **Mixité d’usages** qui récompense un immeuble, neuf ou rénové, de plus de 5000m², et avec au minimum 50% dédié au logement, situé en France, livré et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.
* Catégorie **Résidences services** qui récompense un immeuble de services (Coworking ; Hôtellerie, Résidence de services, Résidence médico-sociale ou sanitaire ou Commerces) neuf ou rénové, situé en France, livré et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.

*(Cocher la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir)*

A retourner avant le **Lundi** **02 Octobre 2023 – 23h59**

**Contacts :**

**David LE BERRE**

[**d.leberre@comadequat.fr**](mailto:d.leberre@comadequat.fr)

**Nicolas TRAN**

[**Nicolas.tran@infopro-digital.com**](mailto:Nicolas.tran@infopro-digital.com)

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL**

Conseils de rédaction

* Le dossier devra respecter les rubriques indiquées
* Le jury sera sensible au caractère clair, complet et concis de la référence mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts
* Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même

**Article 1 – Société organisatrice**

GROUPE MONITEUR, une société du groupe INFOPRO DIGITAL, SAS au capital de 333.900 euros, dont le siège est à Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX, RCS Nanterre 403 080 023 ; organisatrice du Salon SIMI agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité au dit siège, organise le concours intitulé « Grands Prix SIMI Habitat & Logement » du Jeudi 06 Juillet au Lundi 02 Octobre 2023.

**Article 2 – Le concours**

Pour son édition 2023, le SIMI met à nouveau à l’honneur les opérations immobilières d’habitat et de logement remarquables à travers les **Grands Prix SIMI Habitat et Logement**.

Ce concours est ouvert à tous les acteurs de l’immobilier en France, sociétés exposantes ou non aux salons SIMI et CITY by SIMI 2023.

Le concours des Grands Prix SIMI Habitat & Logement compte trois catégories.

* **Grand Prix SIMI Habitat & Logement 2023 catégorie Transformation** qui récompense une opération de transformation d’un actif immobilier en logements, réalisée en France, livrée et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.
* **Grand Prix SIMI Habitat & Logement 2023 catégorie Mixité d’usages** qui récompense un immeuble, neuf ou rénové, de plus de 5 000m², et avec au minimum 50% dédié au logement, situé en France, livré et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.
* **Grand Prix SIMI Habitat & Logement 2023 catégorie Résidences services** qui récompense un immeuble de services (Coworking ; Hôtellerie, Résidence de services, Résidence médico-sociale ou sanitaire ou Commerces) neuf ou rénové, situé en France, livré et exploitable entre le 30/09/2022 et le 30/09/2023.

L’accès au concours est **payant :**

- 1.800€ H.T. par dossier (2.160 € T.T.C.) pour les sociétés exposantes au SIMI à la date d’envoi du dossier de candidature.

- 2400€ HT par dossier (2 880€ TTC) pour les sociétés non-exposantes au SIMI à la date d’envoi du dossier de candidature.

Les frais d’inscription ci-dessus incluent 3 badges visiteurs nominatifs valables pour les trois jours du SIMI 2023.

Les entreprises partenaires parrainant un concours ne peuvent présenter de dossier de candidature pour ce prix.

Les frais liés à la participation au concours notamment les frais de transport, d’hébergement et de restauration sont à la charge exclusive des participants.

**Article 3 - Comment participer ?**

**Les participants devront envoyer leur dossier au plus tard le Lundi 02 octobre 2023 23h59 par email sous format électronique (PPT ou PDF) à l’adresse suivante :** [**simi-prix@infopro-digital.com**](mailto:simi-prix@infopro-digital.com)**.**

Le dossier devra comporter un minimum de 5 pages et un maximum de 20 pages contenant les informations suivantes :

1. La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée accompagnée du règlement des frais de participation.
2. L’**autorisation de reproduction et de représentation** des éléments du dossier de candidature, complétée et signée.
3. Un **dossier de présentation** à présenter au format A4, selon le sommaire suivant :

A°/La fiche synthétique de présentation de l’immeuble

Présentation de l’immeuble (3 500 caractères espaces compris). Ce texte pourra faire l’objet d’une publication dans les supports de communication du SIMI et/ou dans une publication de Groupe Moniteur. **(OBLIGATOIRE)**

Une sélection de 10 photos présentant l’intérieur et l’extérieur de l’immeuble, légendées présentées au format TIFF ou JPEG, résolution 300 dpi minimum et précisant les crédits photos. **(OBLIGATOIRE)**

Une sélection de 6 plans sous format PDF : Plan de masse, Plan d’un ou plusieurs niveaux de l’immeuble, plans d’implantation des bureaux…

**(OBLIGATOIRE)**

B°/Le dossier de candidature

1. **Données programmatiques**

* Coût de construction

(préciser s’il s’agit du coût de travaux HT, Honoraires compris ou Toutes Dépenses Confondues)

* Coût d’exploitation (maintenance + énergie)
* Loyer
* Nombre de logements (préciser si besoin les qualifications). Le projet doit impérativement comprendre plus de 50% de logements
* Coût de maintenance
* Surface utile / Surface louée
* Montant en € et détail des charges par m² et par an
* Nombre de parkings pour 50m² de SUBL

1. **L’architecture**

* Contribution de l’immeuble à la qualité de vie du quartier
* Architecture extérieure de l’immeuble
* Aménagement de l’espace de travail
* Accessibilité
* Répartition des surfaces de travail et de détente
* Locaux communs et de services
* Qualité des ambiances intérieures
* Acoustique
* Autres

1. **L’efficacité / la fonctionnalité :**

* Capacité d’accueil
* Qualité de circulation
* Sécabilité des espaces / Flexibilité
* Occupation / Réservation (à titre indicatif)

1. **Performance environnementale du projet**

* Labels énergétiques et certifications environnementales
* Prise en compte dans ce bâtiment des critères du RSE
* Présence et choix d’énergies renouvelables
* Lesquelles ? Pourquoi ?
* Diagnostic de Performance Energétique
* Intégration de l’immeuble dans son environnement

(paysages, espaces verts, biodiversité…)

* Accès transports en commun
* Maîtrise des flux de transport et de marchandise
* Pollution et nuisances routières
* Modes de transports alternatifs

**Article 4 – Jury et Sélection**

**4.1 Jury**

Présidé par **Bernard MICHEL**, Président du conseil d’administration de VIPARIS, le jury est composé d'experts de l'industrie immobilière :

* + **Antoine AUBRY**, Global Head of Fund Management, AMUNDI IMMOBILIER
  + **Stéphan DE FAŸ**, Directeur Général, GRAND PARIS AMENAGEMENT
  + **Loïc HERVE**, Directeur Général Délégué, PERIAL
  + **Stéphanie JEANNERET**, Senior Real Estate Advisor, RESIDE ETUDES
  + **Arnaud LUNEL**, Directeur Île-de-France, SNCF IMMOBILIER
  + **Gabrielle HALPERN**, Docteur en philosophie
  + **Christophe MILLET**, Trésorier, CNOA
  + **Mickaël NOGAL,** Ancien député, Président-Fondateur, CONVERGENCES
  + **Marie-Noëlle SIXTRE,** Responsable du Développement et des Partenariats, CATELLA Residential

**4.2 Sélection**

Le jury se réunira début novembre 2023 et examinera l’ensemble des dossiers complets renseignés en ligne au plus tard le Lundi 02 octobre 2023 23h59.

Le jury sélectionnera des **finalistes** dans chaque catégorie de prix sur la base des critères suivants :

* Adaptation de l’immobilier aux besoins des utilisateurs : cahier des charges, délais, budget, performances de l’immeuble…
* Démarche environnementale : consommations énergétiques, certifications
* Capacité de reconversion éventuelle et résilience de l’immeuble
* Qualité architecturale
* Innovation(s) technologique(s)
* Intégration de l’immeuble dans son environnement

La liste des finalistes sera mise en ligne sur le site Internet du salon SIMI www.salonsimi.com.

Les finalistes seront contactés par téléphone afin d’organiser une visite de leur immeuble par le jury ou une partie du jury durant la première quinzaine du mois de novembre 2023.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l’une ou l’autre des catégories ou de nommer des ex-æquo.

Les **lauréats** seront désignés par le jury sur la base des mêmes critères que les finalistes, après visite des immeubles finalistes par un vote à bulletin secret.

Les noms des lauréats seront rendus publics à l’occasion de la remise des Grands Prix SIMI 2023 le Mercredi 12 décembre 2023 dans le cadre du Salon SIMI 2023.

Communication

Les dossiers finalistes feront l’objet d’un communiqué de presse diffusé à la presse et mis en ligne sur le site [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com).

Les finalistes recevront une estampille FINALISTE qu’ils pourront utiliser librement pour faire connaitre leur nomination.

Les lauréats recevront leur trophée lors de la remise des Grands Prix SIMI 2023 mais également une estampille LAUREAT dont ils pourront disposer librement pour faire connaitre leur qualité de Lauréat.

Le palmarès sera mis en ligne sur le site [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com) et fera l’objet d’un communiqué de presse diffusé à la presse.

**Article 5 – Clause de confidentialité**

Groupe Moniteur s’engage à ne divulguer avant l’ouverture du salon SIMI 2023 aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l’aura **expressément signalée comme telle à Groupe Moniteur** **dans son dossier de candidature**.

**Article 6 – Engagement des candidats**

**6.1** Les candidats sont tenus d’obtenir, préalablement à l’envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier (notamment et sans que cette liste soit exhaustive : maquettes, dessins, photos, vidéos, brevets, marques…. droits d’auteurs, notamment des prestataires éventuellement intervenus dans la réalisation concernée etc.) lors de la remise des Prix, dans tous médias, quel qu’en soit le support, susceptible de traiter du Prix SIMI Habitat & Logement 2023 dans un but promotionnel ou d’information, ainsi que pour une reproduction par l’Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d’aucune sorte à la charge de l’Organisateur.

Les candidats garantissent l’Organisateur de tout recours de tiers à cet égard, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d’aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l’un des éléments constitutifs d’un dossier de participation au concours.

Tous les éléments fournis par le candidat (notamment photos) devront mentionner le nom de leur auteur (nom du photographe et/ou de l’agence photo...).

**6.2** Les candidats, finalistes et lauréats autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l’Organisateur à utiliser leur nom, logo, l’image et les noms et prénoms de leurs représentants ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d’information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l’Organisateur et des sociétés du groupe Infopro Digital auquel elle appartient) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Les candidats, finalistes et lauréats garantissent l’Organisateur de tout recours à cet égard.

**Article 7 – Divers**

**7.1** Tout dossier incomplet, illisible, raturé, envoyé après la date limite de dépôt et/ou ne répondant pas aux critères énoncés à l’article 3 ci-avant, ne sera pas pris en considération pour l’attribution des Prix.

**7.2** Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

**7.3** L’Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

**7.4** Le candidat intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d’engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle il intervient et qui sera liée par le présent règlement.

**7.5 Données Personnelles**

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du concours par L’Organisateur font l’objet d’un traitement informatique dans le cadre de l’organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de L’Organisateur. L’Organisateur, ou toute société du groupe Infopro Digital auquel L’Organisateur appartient, pourra envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des évènements professionnels, pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ou les intégrer dans des annuaires professionnels.

Tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à:

GROUPE MONITEUR, à l’attention de

Nicolas TRAN - BP 20156 - Antony Parc II, 10 place du général de Gaulle 92186 Antony

Ou [simi-prix@infopro-digital.com](mailto:simi-prix@infopro-digital.com)

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l’adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/rgpd/>

**7.6** La responsabilité de l’Organisateur ne saurait être engagée du fait de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit.

**7.7** La participation aux présents Grands Prix implique l'acceptation par les participants, sans restriction ni réserve, du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

**7.8** Le présent règlement est disponible sur le site [www.salonsimi.com](http://www.salonsimi.com) pendant toute la durée du Concours.

**7.9** Le présent règlement est soumis à la loi française. L’Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l’interprétation et/ou de l’application du présent règlement.

Fait à Antony, le ….

*Renseignements :*

*David LE BERRE*

*d.leberre@comadequat.fr*

**FICHE D’INSCRIPTION**

A retourner avant le 02 octobre 2023 23h59 **par Email**

[**simi-prix@infopro-digital.com**](mailto:simi-prix@infopro-digital.com)

**Grand Prix SIMI Habitat & Logement 2023**

**Société**: N° de stand (si exposant) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**Nom et Prénom de l’Interlocuteur**:

Fonction :

Tél. : Tél. portable :

E-mail :

**Définition de l’Immeuble**

Nom de l’Immeuble :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de livraison :

**Autorisation de reproduction et de représentation**

*Je soussigné(e) :*

*déclare et garantis avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation de tout ou partie des éléments du dossier présenté (notamment architecte, maître d’ouvrage, photographe…), et autorise en conséquence GROUPE MONITEUR à reproduire et représenter ces éléments dans tout media, quel qu’en soit le support (notamment le site www.salonsimi.com), susceptible de traiter des Grands Prix SIMI de l’année 2023 ainsi que pour une reproduction, par l’Organisateur, sur les documents promotionnels des Grands Prix SIMI de l’année 2024. Tous les éléments fournis (notamment photos) mentionneront le nom de leur auteur (nom du photographe et/ou de l’agence photo…). Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d’aucune sorte à la charge de l’Organisateur.*

*Je garantis cette dernière de tout recours à cet égard.*

*J’atteste avoir pris connaissance et accepte, sans restriction ni réserve, le règlement ci-après.*

* Je souhaite que le SIMI m’adresse par mail une facture à l’adresse suivante : ……………………

pour le règlement de ces frais de dossiers par virement bancaire.

* Je transmets le règlement des frais de dossiers :
* 1 800€ H.T. (2 160€ T.T.C.) société exposante au SIMI à la date de soumission de la candidature
* 2 400€ H.T. (2 880€ T.T.C.)société non exposante au SIMI

par chèque à l’ordre de SIMI à l’adresse suivante :

Salon SIMI

GROUPE MONITEUR

10, Place du Général de Gaulle

La Croix de Berny

BP 20156

92186 ANTONY Cedex

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies ci-dessus dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l’Organisateur ou toute société du groupe Infopro Digital pourra utiliser pour son compte ou celui de ses clients afin d’envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des évènements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle ainsi que les intégrer dans des annuaires professionnels.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant et peuvent exercer ce droit par demande écrite adressée à l'adresse suivante : [simi-prix@infopro-digital.com](mailto:simi-prix@infopro-digital.com).

La Charte Données Personnelles du groupe Infopro Digital est accessible à l’adresse suivante : <https://www.infopro-digital.com/fr/rgpd/>

**Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle**

** OUI                  NON**

***ATTENTION :* Les candidatures devront être adressées au plus tard**

**le lundi 02 octobre 2023 23h59 à l’adresse suivante :**

[**simi-prix@infopro-digital.com**](mailto:stephane.balliste@infopro-digital.com)

**Tout dossier incomplet sera refusé.**

**Cachet et signature**

*Société : ……………………………………*

*Date : ………………………………….……*

Fiche synthétique

Grands Prix SIMI Habitat & Logement 2023

I. Informations pratiques

Nom de l’immeuble : …………………………………………………………………………………………….

Date de livraison de l’immeuble :

Adresse :

Code Postal :……………………………… Ville : ……………………………………………………………..

Texte de présentation (3500 signes espaces compris maximum) :

Présentation de l’immeuble. Ce texte pourra faire l’objet d’une publication dans les supports

de communication du SIMI et/ou dans une publication de Groupe Moniteur.

II. L’équipe

Maître d’ouvrage :

Promoteur :

Investisseur :

Architecte :

Assistance à Maîtrise d’Ouvrage :

Utilisateur :

III. Surface

Surface de plancher : ..

Quote – part des parties communes : ………………………………………………………………………………………..

Capacité d’accueil : …………………………………………………………………………………………………………….

Nombre total de logements : …………………………………………………………………………………………………..

Préciser si besoin les différentes qualifications………………………………………………………………………………

IV. Accès et alentours

Desserte par les transports en commun : …………………………………………………………………………………….

Accès par voiture : ………………………………………………………………………………………………………………

Parkings : …………………………………………………………………………………………………………………………

Environnement direct de l’immeuble : Commerces, Crèches, Ecoles, Services publics à proximité……………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………

V. Eléments financiers

Loyer : …………………………………………………………………………………………………………………………….

Charges : …………………………………………………………………………………………………………………………

Consommations énergétiques : ……………………………………………………………………………………………….

VI. Démarches environnementales

Certification(s) obtenue(s)………………………………………………………………………………………………………

Certification(s) en cours…………………………………………………………………………………………………………

VII. Autres

Autres informations utiles (3 informations maximum) :

1 /

2 /

3 /